

## Les sanctions

L'animateur se réserve le droit d'expulser tout jeune ayant un comportement nuisible au bon déroulement d'une animation.

Les insultes, grossièretés et réflexions exprimées à l'encontre d'un membre de l'encadrement seront sanctionnées d'une exclusion immédiate du local et pour une durée à déterminer.

En cas de sanction, tous les membres de l'équipe seront tenus au courant afin que celle-ci soit appliquée sur l'ensemble des prestations de l'association.

Les parents des mineurs seront avisés par courrier de la décision prise, ainsi que de son motif et invités à en accuser réception.

En cas de récidive, une commission de médiation comprenant le jeune concerné, l'animateur concerné, le directeur de l'association et un membre du bureau, se réunira afin de trouver une réponse pour que ces faits ne se reproduisent pas.

En aucun cas, cette commission ne pourra revêtir une fonction de tribunal, elle doit simplement permettre un dialogue.

L'intimidation, la provocation physique, les menaces d'agression voire les coups seront sanctionnés d'une exclusion immédiate. Les dispositions concernant la récidive seront appliquées.

Une décision d'exclusion de longue durée voire définitive, pourra être prise à la suite de la commission de médiation par l'équipe d'animation et un membre du bureau.

Toutes les fautes entraînant la violation de la loi, la mise en danger d'autrui, pourra entraîner une plainte de la part de l'association et de l'intéressé auprès des autorités locales compétentes.

Le ..... à.....

Signature du jeune

(Lu et approuvé Nom, Prénom)

Signature des parents

(Lu et approuvé Nom, Prénom)

## Association La Coulée Douce

### Règlement intérieur point jeunes et animations

#### Dispositions générales

Ce règlement intérieur s'applique à tous les adhérents de l'association La Coulée Douce, sur l'ensemble des activités, prestations ou services, que se soit au niveau de l'accueil informel (Baby, Cyber, PS4...) ou des animations plus structurées (Soirées, Activités sportives et culturelles, ...).

#### Vie associative

Tout adhérent peut participer à tous les moments de la vie associative (Assemblée Générale, participation aux élections, devenir membre du conseil d'administration et du bureau).

#### Vie intérieure

Toute personne entrant dans le PAJ doit respecter les personnes présentes, le mobilier et le matériel mis à disposition.

Tout acte d'agressivité, de xénophobie, de violence, de dégradation, de vol, ... entraînera une sanction.

Tous les participants doivent respecter les règles de fonctionnement ou de jeux instaurés par l'équipe d'encadrement. Ils devront être présents à l'heure du début de l'activité et répondre aux exigences vestimentaires et de sécurité afin d'avoir accès à l'animation.

Tout usager s'engage à respecter les lieux et matériels mis à sa disposition, à utiliser l'ensemble des accessoires à leurs fins initiales et à les rendre dans leur état d'origine.

Toute dégradation accidentelle ou volontaire de biens mobiliers ou immobiliers fera l'objet d'une réparation ou de son remplacement à la charge de l'auteur des détériorations.

Toute insulte, intimidation, agression, racket et toute autre forme de violence envers d'autres jeunes fera l'objet de sanctions.

### Hygiène et sécurité

La possession, la vente, la distribution, l'incitation et la consommation de produits illicites est interdite.

L'espace bar disposera et distribuera uniquement des boissons sans alcool et des confiseries.

### Le local

Il est ouvert à tous les adhérents (cotisation annuelle de **15,00 €**) à partir de 11 ans ou de l'entrée en 6ème, aux horaires définis, sans distinction de nationalité, d'ethnie, de religion, de sexe ou de style.

Cet espace est un lieu de vie où, dans la limite du respect des autres, du lieu et du matériel, chacun peut :

- Discuter et rencontrer d'autres jeunes et des animateurs
- Se détendre autour du Baby, Billard, Jeux de société, Console,...
- Acheter des boissons et confiseries à l'espace bar



### Les activités

L'adhésion est obligatoire pour participer ou accéder à toutes les activités ou services. Chaque participant s'engage à être présent à l'heure où commence l'activité et à respecter l'ensemble des règles et consignes prodiguées pour le bon déroulement de l'activité.

En cas de manque de participant, d'encadrement, de mauvaises conditions météorologiques, La Coulée Douce se réserve le droit d'annuler ses activités sans préavis.

Les activités sont encadrées par des animateurs qualifiés, soit au sein du local ou au gymnase. Les activités structurées où il y a un nombre de places limitées, ou une participation financière, demandent une inscription préalable.

D'autres activités sont accessibles sans inscription. Dans ce cas il suffit de venir à l'heure du début de l'activité.

Un certain nombre d'activités manuelles sont réalisées à des fins caritatives ou humanitaires. Dans ce cas elles sont gratuites et accessibles sans inscription.

Toute personne se présentant en retard ou sans la tenue adéquate pour une activité pourra se voir refuser l'accès à cette activité.

### Le cyber'anim

En cas de désordre dans la salle Cyber, ou de non-respect du règlement du Cyber, les animateurs peuvent autoriser dans cet espace, uniquement ceux qui utilisent un ordinateur.

Il est interdit de boire ou de manger dans le cyber.

Vous êtes dans un lieu public fréquenté par des mineurs, les sites à caractères pornographiques ou faisant l'apologie de la violence sont interdits.

**DANS LE CAS DU NON RESPECT DE CES RÈGLES, VOUS VOUS EXPOSEZ A ÊTRE EXCLU DU CYBER.**